

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08	10

Séance du 17 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à VINGT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARRON Patrice, GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (par GARRON Patrice), HÉBRARD Valérie (par CHAUVIN Hélène),

Absents excusés non représentés : TROIN Katia,
Mme CHAUVIN Hélène a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

12/09/2025

Objet de la délibération

Délibération n°31/2025 : **ONF : VENTE DE BOIS 2026**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'O.N.F. du 01/08/2025 concernant les coupes prévues en 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
3_x	Taillis	8.45	50	Oui

Parcelle	Destination	Mode de Commercialisation	Mode de mise à disposition de l'acheteur	
3_x	Vente	Mode de vente	Mode de mise à disposition de l'acheteur	
		Appel d'offre	Sur pied	En bloc

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-dessus,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après,

VALIDE ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'O.N.F.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à assister aux martelages des coupes prévues

ADRESSE la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

